



Assurance sur Compte

LES ATTENTES DE NOS CLIENTS

Une protection contre les risques de la vie quotidienne

- **Etre protégé contre les aléas de la vie quotidienne** (exemple : vol de sac à main contenant papiers, espèces, clefs, carte bancaire...)
- **Etre assuré contre les risques liés aux opérations frauduleuses** effectuées sur le compte garanti, à la suite de la perte ou du vol des moyens de paiement
- **Bénéficier d'une seule protection** pour toute la famille

PRINCIPALES OPPORTUNITÉS DE VENTE

Banque au quotidien

Ouverture d'un compte bancaire

Renouvellement de carte bancaire* ou de chéquier*



Assurance sur compte

**si le client a souscrit sa carte ou son chéquier à l'unité ou s'il n'est pas détenteur d'une offre groupée de services*

En cas de perte ou vol des moyens de paiement

A la suite d'une opposition sur carte ou chéquier si le client n'était pas assuré



Assurance sur compte

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- **Formule Individuelle** : toute personne physique majeure titulaire ou co-titulaire d'un compte de dépôt à la Caisse d'Épargne
- **Formule Famille** : le souscripteur, son conjoint non divorcé ni séparé de corps, le(s) enfant(s) mineur(s) ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattaché(s) fiscalement à l'un ou à l'autre

NOTRE OFFRE

Une offre simple et claire assurant une protection au quotidien

Formule Individuelle



Protège **le titulaire du compte de dépôt Caisse d'Épargne ou le co-titulaire** (si compte joint) en cas de perte/vol des moyens de paiement, vol des espèces, perte/vol des papiers d'identité et vol des clefs

Formule Famille



Protège **tous les comptes de dépôt Caisse d'Épargne de la famille** (joint et/ou individuels) en cas de perte/vol des moyens de paiement et vol des espèces

Protège **tous les membres de la famille** en cas de perte/vol des papiers d'identité et vol des clefs

RAPPEL

L'Assurance sur Compte est un regroupement :

- de l'Assurance Moyens de Paiement
- et de Satellis Assurance (hors Protection Juridique Consommation)

avec une simplification des plafonds par sinistre et par année d'assurance.

TARIFS

	Formule Individuelle	Formule Famille
Vente en inclusion du Bouquet Liberté	Tarif de l'assurance inclus dans la cotisation du Bouquet Liberté	+ 1,50 €/ mois** en plus de la cotisation du Bouquet Liberté
Vente à l'unité	36,00 €/an*	57,60 €/an*

*Tarif en vigueur au 11/02/2016

**Recommandation BPCE. Supplément de tarif pouvant varier selon la Caisse d'Épargne

Les garanties et prises en charge citées sont fixées et limitées par les conditions générales et particulières.



OBJECTIFS

- Garantir le client contre **les risques liés aux opérations frauduleuses effectuées avant opposition**, à la suite de la perte ou du vol de ses moyens de paiement
- Elargir la protection aux risques inhérents **à la perte ou au vol des papiers et au vol des espèces ou des clefs**

GARANTIES

Les garanties	Formule Individuelle	Formule Famille
Perte ou vol des moyens de paiement		
Remboursement des opérations frauduleuses effectuées sur le compte garanti avant opposition, suite à perte ou vol : ■ de la (des) carte(s) bancaire(s) liée(s) au(x) compte(s) garanti(s) ■ de formules de chèques vierges	1 500 € par sinistre 2 000 € par année d'assurance 3 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 500 € par sinistre 3 000 € par année d'assurance 3 000 € par sinistre et par année d'assurance
Remboursement du coût de remplacement de la (des) carte(s) bancaire(s) liée(s) au(x) compte(s) garanti(s), perdue(s), volée(s), ou rendue(s) inutilisable(s)	500 € par sinistre et par année d'assurance	500 € par sinistre 1 000 € par année d'assurance
Remboursement des frais d'opposition sur formules de chèques vierges perdues ou volées	500 € par sinistre et par année d'assurance	500 € par sinistre 1 000 € par année d'assurance
Vol des espèces		
Remboursement des espèces dérobées à la suite d'un vol par agression dûment établie	500 € par sinistre et par année d'assurance	500 € par sinistre 1 000 € par année d'assurance
Perte, vol ou destruction des papiers officiels		
Remboursement des timbres fiscaux, taxes, photographie d'identité et tout frais réclamés par les organismes chargés de la reconstitution des papiers officiels de l'assuré	500 € par sinistre et par année d'assurance	500 € par sinistre 1 000 € par année d'assurance
Vol des clefs		
Remboursement des frais de remplacement à l'identique des nouvelles serrures et des clefs correspondant au nouveau dispositif de fermeture Remboursement des frais d'ouverture de porte par un serrurier	500 € par sinistre et par année d'assurance	500 € par sinistre 1 000 € par année d'assurance

SAVOIR - VENDRE

Pourquoi assurer votre client ?

- Les fraudes liées aux pertes ou vols des cartes bancaires sont très fréquentes.
- Selon la législation en vigueur, en cas d'opérations frauduleuses effectuées avant opposition suite à une perte ou un vol de carte, une franchise de 150 € reste à la charge du client si le code confidentiel de la carte a été utilisé.
- La législation ne prévoit aucun remboursement pour les opérations frauduleuses effectuées avant opposition, si la responsabilité du client est engagée (par exemple si le client a laissé son code confidentiel avec sa carte ou en cas d'opposition tardive).

➤ **En cas d'opérations frauduleuses effectuées sur votre compte avant que vous ayez fait opposition, l'Assurance sur Compte vous remboursera la franchise de 150 € qui peut rester à votre charge. Et vous serez indemnisé(e) même si vous avez tardé à faire opposition ou si vous avez laissé votre code secret avec votre carte !**

